N.B. OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY COMMISSION

Annual Report

1981-82

March 31, 1982

The Honourable G.F.G. Stanley
Lieutenant-Governor
Province of New Brunswick

May it please your Honour:

I have the honour to submit herewith the Report of the Occupational Health and Safety Commission for the period April 1, 1981 to March 31, 1982.

I have the honour to be, Sir,

Your obedient servant,

Mabel M. DeWare
Minister of Labour and Manpower

March 31, 1982

Honourable Mabel M. DeWare
Minister of Labour and Manpower
Fredericton, N.B.

Madam:

We have the honour to submit the Annual Report of the New Brunswick Occupational Health and Safety Commission covering the period April 1, 1981 to March 31, 1982.

We have the honour to be, Madam,

Yours sincerely,

Bryan J. Walker, Chairman
William S. Butler, Commissioner
Edward Levert, Commissioner
William E. Moffatt, Commissioner
Brian Murphy, Commissioner
Alan Young, Commissioner

TABLE OF CONTENTS

Organizational Chart ..... (i)

Regional Offices ..... (ii)

Report of the Chairman and the Commissioners 1

Administration and Research 5

Promotion 7

Compliance 9

Statistics 11

Auditor's Report 13

N.B. Occupational Health & Safety Commission

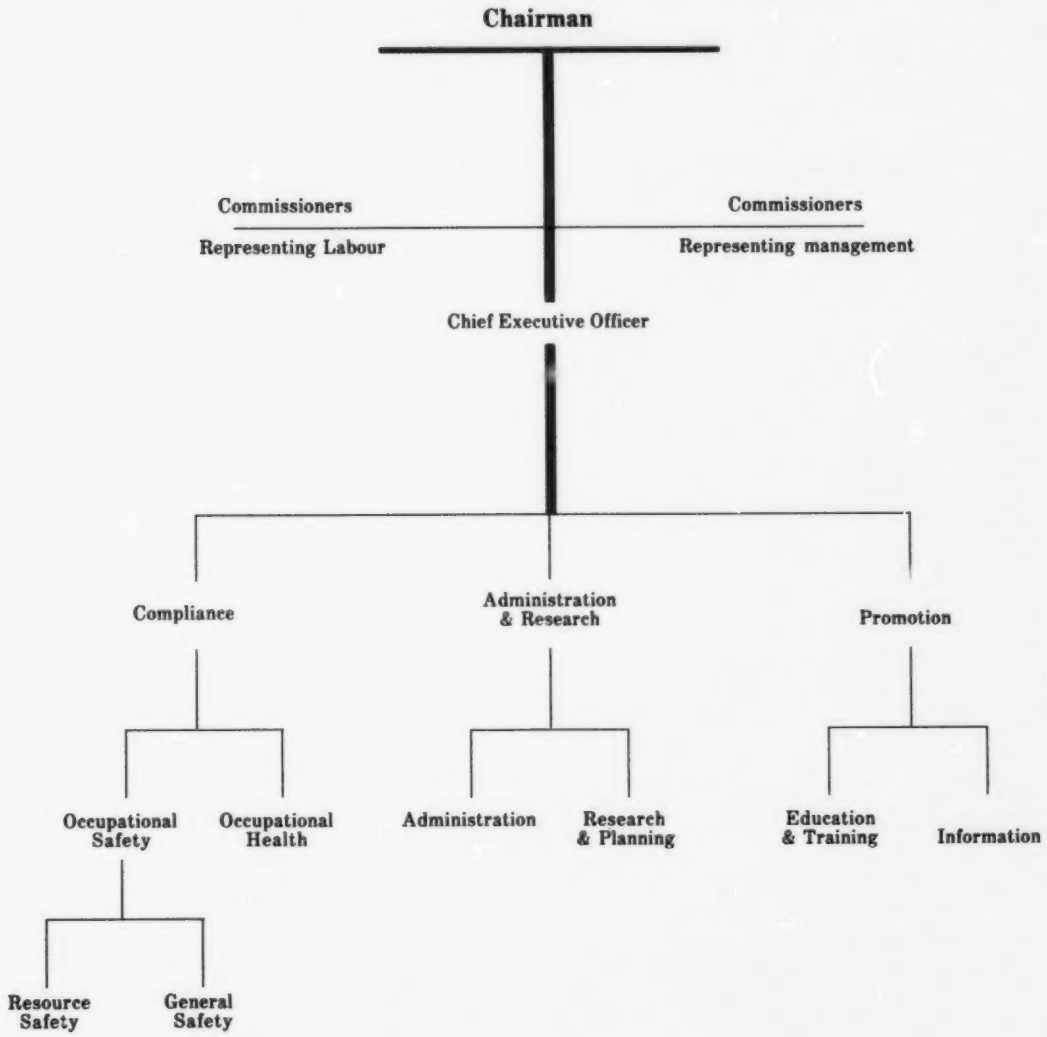

N.B. OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY COMMISSION
Regional Offices

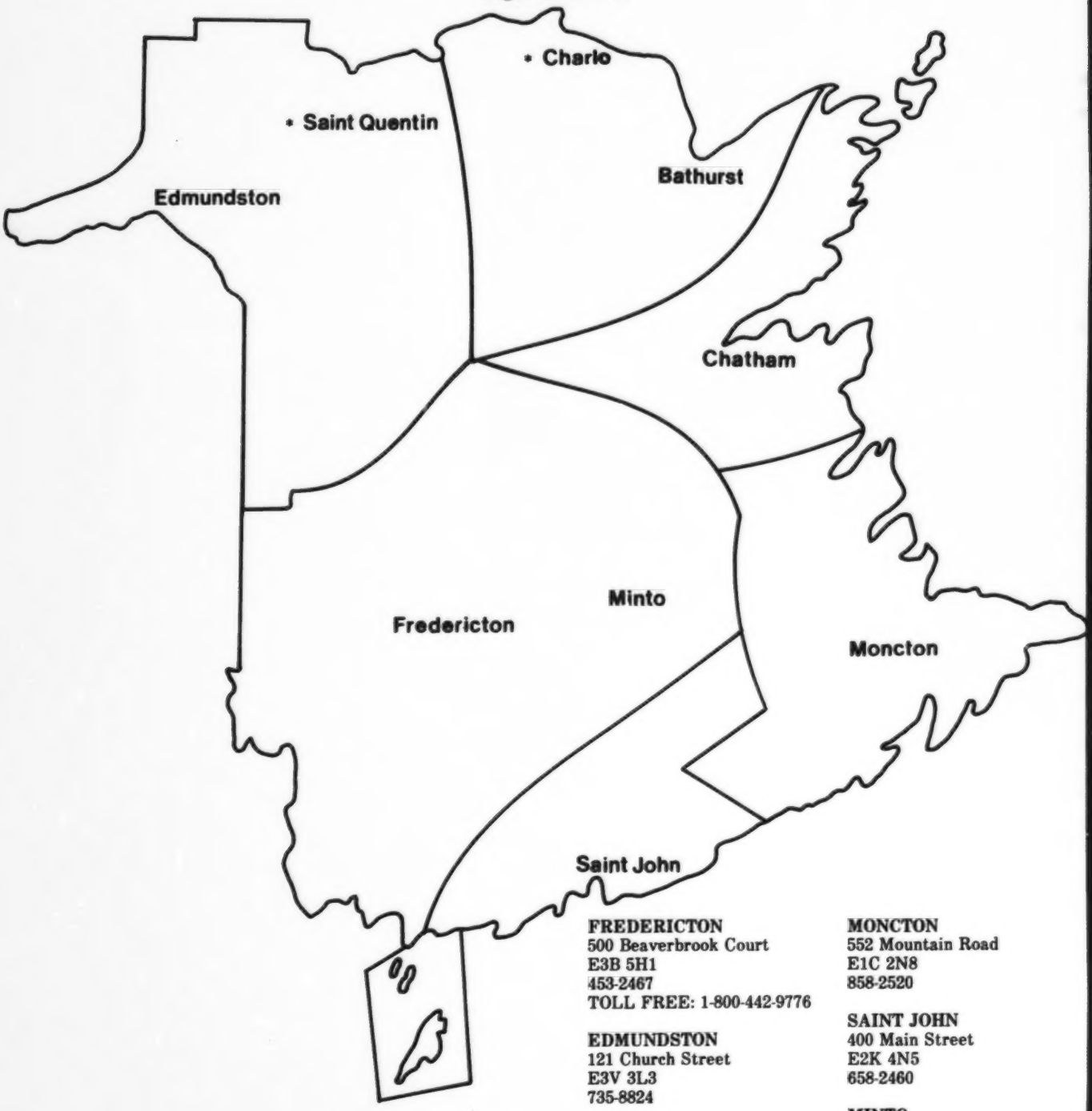

FREDERICTON
500 Beaverbrook Court
E3B 5H1
453-2467
TOLL FREE: 1-800-442-9776

EDMUNDSTON
121 Church Street
E3V 3L3
735-8824

BATHURST
Bathurst Regional Centre
P.O. 5001
E2A 3Z9
546-2120

CHATHAM
P.O. 278
E1N 3A6
773-4438

MONCTON
552 Mountain Road
E1C 2N8
858-2520

SAINT JOHN
400 Main Street
E2K 4N5
658-2460

MINTO
P.O. Box 280
E0E 1J0
327-3357

* St. Quentin (officer)
* Charlo (officer)

REPORT OF THE CHAIRMAN AND THE COMMISSIONERS

On March 31, 1982 the Occupational Health and Safety Commission completed its second year of operation. The Commission's year was marked by a number of structural and other changes, new developments and major accomplishments.

Two of the original seven Commissioners vacated their positions during the year. The term of office of Kevin O'Connell expired and William Petrie resigned when he accepted employment in Alberta. Brian Murphy was nominated and appointed to replace Kevin O'Connell. No successor to replace William Petrie has been appointed as of this date. The Commission extends thanks to Messers. O'Connell and Petrie for their contributions to the objectives and achievements of the Commission and wishes them success in their future endeavours.

Alan Young, whose term of office expired on August 31, 1981, was re-appointed to a further three year term of office.

Organization, Powers and Responsibilities

The tripartite corporate Commission held six plenary meetings during the year. Five of these meetings were held in Fredericton and the sixth was held in Bathurst. The three standing sub-committees of the Commission, Legislation and Regulations, Program and Structure, and By-Law and Policy held a number of meetings, as did a number of ad hoc sub-committees which were struck to deal with various matters.

The powers and responsibilities of the Occupational Health and Safety Commission are defined in the Act establishing it and are further outlined in the Occupational Health and Safety Act. Other jurisdictions in Canada have taken steps toward the tripartite administration of occupational health and safety legislation but New Brunswick remains the only jurisdiction to have fully implemented tripartitism. It is the Commission's belief that the active participation of workers, employers and government at all levels of the responsibility chain is the most effective means by which to reach hazard free workplaces and to achieve hazard free work methods.

The Commission undertook a study reviewing it's organizational structure and, as a result, a three division program management structure has been adopted. This includes the Administration and Research Division, the Compliance Division and the Promotion Division, with each of the Division Directors reporting to the Chairman.

Major Activities and Accomplishments

Several amendments to the Occupational Health and Safety Act developed by the Commission during our first year of operation were passed at the 1981 session of the Legislature. These were proclaimed into law January 1, 1982. These amendments incorporated mines safety and health protection provisions into the legislation, covered the remedying of potentially dangerous situations and gave workers the statutory right to refuse unusually dangerous work.

The Legislation and Regulation sub-committee continued development of revised regulations and simultaneously commenced a comprehensive review of the Act with an objective to draft a completely revised occupational health and safety statute. The Commission invited briefs from interested parties and held a number of hearings with various groups who made submissions as part of this review process.

A logo was designed and approved to incorporate the identity of the Commission. This logo was subsequently used as part of the cover design of the Commission's publication series and as an identifier in a series of television commercials.

The first publication in a series of brochures included "An Introduction to Programs and Services of the OHSC", "The Right to Refuse Unusually Dangerous Work", and a pocket-sized version of the Occupational Health and Safety Act.

The process of developing the Commission's identity and of improving its communications with the people it serves was pursued in a variety of ways.

The Commission participated in the New Brunswick Federation of Labour's (NBFL) Occupational Health and Safety Conference held in Memramcook in March. The senior staff of the Commission met with the NBFL's Occupational Health and Safety Committee to discuss a number of issues. One of the outcomes of this meeting and a concrete fact that tripartitism can work, was a request by this committee that they meet formally with the staff of the Commission bi-annually.

The Chairman of the Commission participated in the New Brunswick Manufacturers' Day Program held in Fredericton in April which was sponsored by the New Brunswick Branch of the Canadian Manufacturers' Association.

The senior staff undertook a series of meetings with our various client groups. The purpose of these meetings was to develop a proactive position on emerging occupational health and safety issues. These meetings included such groups as: (1) the regional labour councils in Moncton, Bathurst, Edmundston and Newcastle. (2) the New Brunswick Federation of Labour; (3) New Brunswick Branch of the Canadian Manufacturers' Association; (4) New Brunswick Fish Packers' Association; (5) the New Brunswick Forest Products Association; (6) the New Brunswick Building and Trades Council; and, (7) the joint health and safety committee at Brunswick Mining, including an underground tour of that facility.

The corporate Commission adopted a comprehensive series of by-laws to govern the internal conduct of their meetings and other affairs.

Special Developmental Activity

The Commission also began carrying out an intensive investigation of problems associated with occupational health and safety in the forestry industry, with particular emphasis on forest harvesting and sawmill operations. The intent of this special developmental activity is to establish a comprehensive enforcement and prevention program that can be integrated into the regular compliance and promotion activities of the Commission, but, which meets the particular needs of an industry with relatively unstructured working environments.

Information System

The Commission concluded final arrangements with the Canadian Centre for Occupational Health and Safety to become the New Brunswick terminal for their national information system. Training of personnel to operate the new system and its official opening is scheduled for early next fiscal year.

Pilot Agreement with the St. John Ambulance

The Commission negotiated a pilot agreement with the St. John ambulance to provide safety-oriented first aid training to personnel in New Brunswick industries. The basis of this agreement provided funds to the St. John Ambulance to engage the necessary personnel to conduct this training as well as a per capita payment based on the number of persons completing training.

The Commission approved overall and divisional objectives, responsibilities and activities and devised strategies designed to meet these objectives. Operating procedures, manuals, timetables and performance measures were established to ensure that the activities are being carried out in accordance with the directives and priorities of the corporate Commission. These measures assist the Commission in meeting its objective of eliminating the exposure of workers to health and safety hazards in the workplace and in reducing the frequency and severity of occupational injuries and the number of occupational accidents.

Future Developments

- A number of the activities such as the complete implementation of our revised organizational structure and revision of our legislation will come to fruition in the coming year.

- A number of the other activities are on-going in nature and further developments in these areas can be anticipated. A number of new brochures in our publication series will be published, including a booklet on "Noise" and a users guide to the Canadian Centre for Occupational Health and Safety's information system.

- Further expansion of our contacts with our various client groups can be anticipated and a jointly planned major conference, by workers and employers, is scheduled to be held in the fall of 1982. It will be necessary to evaluate the effectiveness of this conference, but it is anticipated that a major occupational health and safety conference will become a regular part of the Commission's program.

- The occupational hygiene program of the Commission will also be expanded.

- New programs will be developed to provide labour with the means to instruct its own members on occupational health and safety issues and to focus on particular needs of the public service.

- Resources will be reallocated to provide for greater technical capability in our compliance programs.

- Staff development and training to meet the changing demands of increasingly complex workplaces and complex issues remains a commitment of the Commission as it addresses the dynamic state of occupational health and safety in the 80's.

ADMINISTRATION AND RESEARCH DIVISION

In the reorganized Occupational Health and Safety Commission, the Administration and Research Division has program management responsibility for providing administrative support services to the entire organization and providing corporate policy research. The Division is divided into Administration and Research sections for purposes of carrying out the following responsibilities.

Administrative Section

Support services in the areas of accounting:

- budget preparation
- payrolls
- accounts payable
- accounts receivable
- expenditure and revenue monitoring
- record keeping
- fiscal planning and control
- personnel
- recruitment
- classification
- office administration
- training and development
- vehicle administration
- banking and investments

Administrative information systems

- word processing
- data base maintenance
- maintaining priority scheduling systems
- monthly and yearly statistical summaries
- data collection
- data information dissemination
- national work injury statistics
- accident causal analysis

Research Section

Responsibilities include:

- developing and implementing administrative and technical information systems;
- carrying out policy and legislation research;
- preparing and/or coordinating the preparation of reports and studies;
- carrying out impact analysis on proposed legislative changes;
- reviewing policy and program submissions;
- developing position and discussion papers on various subjects and monitoring new developments in occupational health and safety;
- providing secretariat services to the corporate Occupational Health and Safety Commission.

Secretarial support staff have been assigned to their respective divisions in contrast to all being part of this division as was the case last year. For purposes of budgeting, the Chairman, the secretary to the Chairman and the corporate Occupational Health and Safety Commission are included as part of the Administration and Research Division.

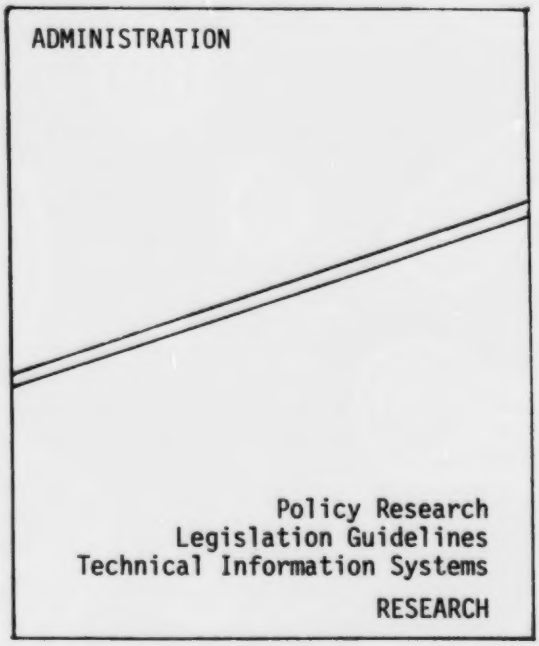

An accounting officer has been added to the staff complement of the division, however, this position will not be filled until the next fiscal year.

The major concerns of this division during the past year have been the development of appropriate administrative information systems, review and revision of our legislation, and the development of interpretations of various sections of our Act and Regulations.

The establishment of new information bases is still in the developmental stage. The enhancement and utilization of existing information bases have already begun to provide us with a substantially greater variety of data on which to plan, conduct and evaluate the existing programs in our field programs.

The review and revision of our legislation will result in a revised set of comprehensive regulations which will be filed sometime in the next fiscal year. Also a first draft of a new occupational health and safety act is being prepared. Individual regulations by specific topic will also result from this review process and these regulations will be filed as they are finalized over the next few years.

The development of interpretation guidelines explaining various sections of the legislation will further ensure that inspectors are operating on a common basis when it comes to enforcing the spirit and intent of the law in the workplace. These interpretations are primarily to serve as an internal control at the present time. It is our intention that eventually a layman's guide to the act and regulations will be produced in order to assist workers and employers in understanding their rights and responsibilities under the law.

The changes engendered by the reorganization of the Commission will in the short term cause some disruption to established routines. The new responsibilities and the clarification and enunciation of our existing role present us with a number of exciting challenges. The staff of the division looks forward to addressing these challenges. We are cognizant of the fact that they are designed to improve the effectiveness of occupational health and safety programs in New Brunswick.

PROMOTION DIVISION

The Promotion Division has assumed program management responsibility for developing and implementing an effective occupational health and safety education program, developing and implementing a comprehensive information and publicity program, and, as identified and required, developing and implementing specialized information and education resource capabilities. The Division is divided into an Education Services section, an Information Services section and a Technical Education section for purposes of carrying out these responsibilities.

Education Services Section

The Education Services section has as its general mandate the development and implementation of an effective occupational health and safety education program.

This program includes:

- conducting on-going education and training programs;
- follow-up evaluations to improve the effectiveness of joint health and safety committees;
- conducting joint worker and employer education and training for persons identified as responsible for in-plant worker health and safety;
- acquiring commitments to increase the implementation of safe and healthy working conditions and procedures;
- creating an increased awareness of accepted occupational health and safety practices in the pre-employment population;
- organizing an annual occupational health and safety conference and maintaining an awareness of changing trends, concerns and technology as it affects occupational health and safety.

The focus of the activities of the Education Services section was sharply altered during the year. This change was brought about as a result of the corporate Commission's decision to emphasize the importance of the role of the joint health and safety committees. The joint health and safety committees were identified as the mechanism through which occupational health and safety problems should be solved. The activity of job training involving the safe and healthy way to perform a job was de-emphasized by the Education services section because through legislation this is the responsiblity of the employer.

The staff of the Education Services section received extensive training in the instruction of joint health and safety committees. Their responsibilities and the legislated requirements for these committees under the Occupational Health and Safety Act and its regulations were defined.

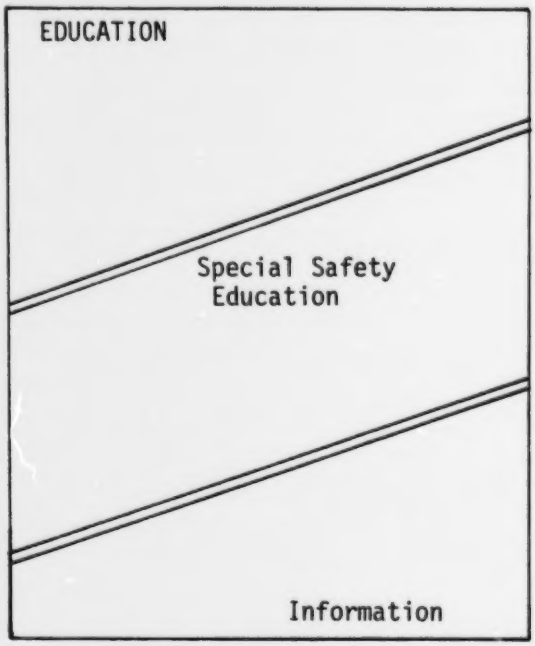

Information Services Section

The Information Services section, in developing and implementing a comprehensive information and publicity program, carries out both a number of independent activities and a number of activities in support of other divisions of the Commission. These include:

- providing information on the role and activities of the Commission through press releases, speeches, presentations, brochures, pamphlets, audio-visual displays, advertising etc.;
- producing and disseminating documents and materials on occupational health and safety;
- maintaining and circulating an information file on occupational health and safety issues to the Commission.

The Information Services section, which came into being during the year, was responsible for the development and publication of two brochures, "An Introduction to Programs and Services of the OHSC" and "The Right to Refuse Unusually Dangerous Work". The section also published a pocket-sized version of the Occupational Health and Safety Act. Two television commercials on occupational health and safety were developed under the direction of the section. Both of these commercials were aired for an extended period of time to promote occupational health and safety and the activities of the Commission. The section was also responsible for the development of an audio-visual display which was finalized in the latter part of the year and was presented at a number of conferences.

Technical Education Section

The Technical Education section is responsible for developing and implementing effective occupational health and safety programs for particular industries or occupations targeted by the Commission. These are industries or occupations with a high incidence of accidents, and which require an intensive and comprehensive approach. The activities of this section include:

- development and implementation of effective occupational health and safety programs for targeted industries or occupations. This incorporates input from both compliance and promotion areas;

- developing access to and expediting the collection of relevant data and other information for the targeted area by working closely with other sections of its division and other divisions of the Commission;

- conducting studies and making recommendations to the Commission and industry of the particular health and safety needs of the targeted area;

- developing objectives and strategies for the Commission, industry and labour to pursue in attempting to solve the occupational health and safety problems of the targeted area.

The Technical Education section commenced its activities by an examination of occupational health and safety problems in the forestry industry, with emphasis on forest harvesting and sawmilling operations. These sectors of the forest industry have been targeted by the Commission for particular attention because of the high incidence of industrial accidents in the industry and the rapid escalation of workers' compensation assessments. These activities were started in the fall of 1981 and the phases of the program, under the direction of a professional forester, involved the development of a data base by which the problems of the industry could be assessed, and the development of an extensive communications network within the industry. At the close of the year, the specific needs and problems of the industry were being updated and alternate approaches developed to address them.

COMPLIANCE DIVISION

The Compliance Division has program responsibility for ensuring that workers and employers follow the relevant sections of the legislation, for providing technical information and advice and for ensuring the appropriateness of legislative standards and codes. The Division is divided into two sections, Occupational Health and Occupational Safety. In order to carry out these responsibilities, the Occupational Safety section is further sub-divided into Resource Safety and General Safety units.

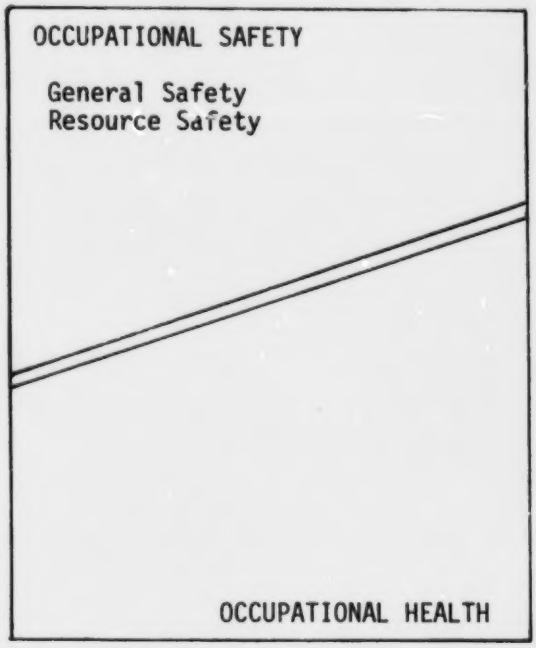

Occupational Health

The Occupational Health section performs a wide variety of activities. These include:

- carrying out worksite inspections and investigations;
- sampling and analyzing substances and making recommendations to eliminate hazards;
- providing toxicological information and technical occupational health advice;
- conducting occupational health education programs.

The Occupational Health section inspected and evaluated a wide range of potential occupational health hazards. Following these evaluations, appropriate control measures were designed and recommended where these were warranted. Among the specific tasks performed were:

- the assessment of exposures to asbestos insulation;
- surveillance of workers removing or encapsulating asbestos insulation;
- assessment of exposure of welding fumes;
- noise level surveys;
- air sampling for various gases and vapours produced by a number of industrial processes;
- assessment of air quality in a number of office buildings.

The frequency of requests for these assessments is increasing primarily as an outcome of current energy conservation moves.

The Commission maintains an occupational health library to provide information about the health effects of chemical, physical and biological agents encountered in the workplace. Access to other occupational health information sources is also maintained to provide more specialized or more detailed information.

The Occupational Health section, with the assistance of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety, developed and presented during the year a two-day course on the fundamentals of occupational health for safety inspectors. This course was designed to increase their ability to recognize potential health hazards during workplace inspections. A one-day course on occupational health for members of joint health and safety committees was developed and presented at eight locations in the Province. The section also arranged a three-day course on the selection, use and care of respirators for presentation to staff of the Compliance division.

Other occupational health information sessions included specialized information presentations to engineering students at the Université de Moncton and the University of New Brunswick, Fredericton, to pest control operators, and to workshops of the New Brunswick Federation of Labour and the Canadian Labour Congress.

The re-structuring of the Commission into three program management divisions was in part dictated by an increased demand for occupational hygiene services and a need for on-staff engineering capability. With the internal re-structuring of the division and the re-allocation of positions as a result of staff turnover, these needs are being addressed. A second occupational hygienist position and an occupational safety engineer position have been allocated in the re-organization. Both of these positions will be filled in the next fiscal year.

Occupational Safety

The Occupational Safety section carries out worksite inspections and investigations to ensure compliance with the legislation; reviews and approves permits and plans; applies and provides specific technical information on legislation and standards.

During the past year, two special in-depth inspections were conducted in response to particular problems.

The first of these involved a comprehensive task force examination of problems in the forest harvesting industry, which not only involved the identification and correction of contraventions of the legislation, but where necessary, identified the need for training of workers and supervisors. The two task force teams conducted intensive investigations of fifty-nine separate forest harvesting operations in a two-month period.

The second in-depth investigation involved a major industrial facility which had been experiencing a high incidence of compensable accidents. This gave rise to a concern that general safety conditions and attitudes at the facility were deficient. As a result of this concern, a special inspection team was formed and an extensive and thorough inspection of the entire facility was conducted. Following this inspection, a report was prepared outlining the problems at the facility. This report included copies of all orders issued and made a series of recommendations to improve the overall level of safety and health conditions. A follow-up meeting with the joint health and safety committee was held to discuss the findings and recommendations in the report and to set this committee the task of working out satisfactory solutions to the problems.

Resource Safety

The Resource Safety unit of this section provides and audits mine rescue training, and ensures the maintenance of mine rescue equipment standards.

During the past year, the Resource Safety unit carried out a regular program of worksite inspections and incident investigations to ensure adherence to the mining regulations. A comprehensive program of mine rescue training and refresher training was also carried out on a regular basis. Plans for changes to processes and operations were reviewed and approved.

The mining regulations require the reporting of all unusual or dangerous occurrences and one hundred thirty-six of these were reported and a follow-up carried out. Four emergency call-outs for underground mine fires were reported and answered during the year. While none of these resulted in serious injuries, five persons were located and removed from potentially perilous situations.

The Commission sponsored the fourth annual mine rescue competition, which was held at the underground workings of Brunswick Mining. The competition winners were a team from Heath Steele Mines.

In order to keep abreast of changing working conditions, a regular program of staff upgrading and training was carried out. Among the courses completed by staff were: a course in radiation protection and measurement of radon daughters from the radioactive gas, radon; a standard seal course for use in mine rescue work; a respirator course; and, a course on the use of fall-arresting gear and the use of safety lanyards.

APPENDIX "A"

Compliance Division Statistics
April 1, 1981 to March 31, 1982

Occupational Health Section

Toxicological Information Requests	217
Worksite Inspection Requests	147
Surveys Completed	50
Surveys In Progress	42
Surveys Pending	55

Occupational Safety Section

Occupational Safety Unit

	Inspections	Orders
Total Inspections and Re-inspections	4,367	2,849
Logging Inspection	343	379
Logging Re-inspection	48	19
Construction Inspections	1,846	926
Construction Re-inspections	164	38
Priority Inspections	1,604	1,281
Priority Re-inspections	205	98
Diving Inspections	12	6
Special Inspections	145	102
Complaint Investigations	117	90
Accident Investigations	115	109
Noise Level Tests	27	2
Hazardous Gas Tests	21	7
Child Employment Investigations	315	0
Stop Work Orders	42	90
Court Cases/Inquests	3	0

Powdermen's Licenses Issued: 319

Resource Safety Unit

Total Inspections	279
Operating Mines	134
Developing Mines	49
Quarry Operations	26
Metallurgical Works	7
Loading Docks	3
Coal Preparation Plants	11
Other	49
Investigations	44
Total Unusual Or Dangerous Occurrences	136
Fires	51
Rock Movement	9
Gas Occurrences	21
Shaft and Hoisting	20
Run Of Muck	2
Explosives/Drilling	8
Power Failures	2
Other	23
Mine Rescue Training	100
Training Courses	16
Number Trained	71
Refresher Courses	84
Training Courses	16
Basic Mine Rescue	3
Standard Seal	4
Apparatus	2
First Aid	4
Leadership	3

ACCIDENT TRENDS BY STANDARD INDUSTRIAL CLASSIFICATION
RÉPARTITION DES ACCIDENTS ENTRE LES PRINCIPALES CATÉGORIES INDUSTRIELLES

APRIL 1, 1981 - MARCH 31, 1982
DU 1er AVRIL 1981 AU 31 MARS 1982

SECTOR SECTEUR	*(1) No. of accidents *(1) Nombre d'accidents	Adjusted % of Total Pourcentage rajusté du total	*(2) Employment Figures *(2) Nombre d'employés	Accident Employment Ratio Rapport accident/ employé
Agriculture/Agriculture	80	0.4	79,000	.001
Forestry/Secteur forestier,	1,133	5.2	75,000	1.51
Fishing & Trapping/pêche et piégeage	15	0.1	28,000	.053
Mines, Quarries, Wells/Mines, carrières et puits	476	2.2	62,000	.767
Manufacturing/Secteur manufacturier	7,961	36.5	450,000	1.77
Construction Industry/Industrie du bâtiment	2,639	12.1	182,000	.015
Transportation, Communication and Other Utilities/Transport, communications et autres services	2,198	10.1	342,000	.643
Trade/Commerce	2,457	11.3	608,000	.404
Finance Ins., Real Estate/Institutions financières et immobilier	63	0.3	115,000	.055
Commercial Business Industries/Industries du secteur commercial	3,403	15.6	937,000	.363
Public Admin. Defence/Administration publique et défense	1,388	6.4	253,000	.549
Industry Undefined/Industries non classées	638	-	-	-
	22,451	100.0	3,131,000	.717

* (1) W.C.B. claims processed in months indicated
* (1) Demandes traitéees par la CAT au cours des mois indiqués.

* (2) Taken from Stats Canada Labour Force Report
* (2) Renseignements tirés du Rapport sur la population active de Statistique Canada.

AUDITOR'S REPORT

To the Chairman and Members of the
New Brunswick Occupational Health
and Safety Commission

I have examined the balance sheet of the New Brunswick Occupational Health and Safety Commission as at 31 March 1982 and the statement of revenue and expenditure and surplus for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission as at 31 March 1982 and the results of its operations for the year/then ended in accordance with the accounting policies set out in Note 1 to the financial statements applied on a basis consistent with that of the preceding period.

W. D. Cumberland, C.A.
Auditor General

Fredericton, N.B.
22 October 1982

NEW BRUNSWICK OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY COMMISSION

BALANCE SHEET
31 MARCH 1982

	1982	1981
ASSETS		
Current assets		
Cash and term deposits	$699,171	$244,788
Accounts receivable	9,404	40,177
	$708,575	$284,965
LIABILITIES AND SURPLUS		
Current liabilities		
Accounts payable	$ 95,501	$ 36,728
Surplus	613,074	248,237
	$708,575	$284,965

Approved by the Commission

....., Member

....., Member

NEW BRUNSWICK OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY COMMISSION STATEMENT OF REVENUE AND EXPENDITURE AND SURPLUS

	Year ended 31 March 1982	Seven months ended 31 March 1981
Revenue		
Province of New Brunswick	$ 917,221	$481,215
Workers' Compensation Board	917,221	481,215
Interest	118,499	13,926
Miscellaneous	11,699	2,684
	1,964,640	979,040
Expenditure		
Salaries and benefits	1,047,244	518,570
Professional services	44,653	36,060
Other services	74,434	27,618
Rentals	119,676	11,366
Travel	144,195	74,094
Subscriptions, educational and teaching materials	16,137	8,099
Stationery, office and other supplies	27,599	9,165
Automobiles, furniture and equipment	122,823	44,004
Heat	3,042	1,827
	1,599,803	730,803
Excess of revenue over expenditure for the period	364,837	248,237
Surplus, beginning of period	248,237	-
Surplus, end of period	$ 613,074	$248,237

NEW BRUNSWICK OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY COMMISSION
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 1982

1. Summary of significant accounting policies.

The Occupational Health and Safety Commission Act, assented to on 1 September 1980, serves as the basis for the establishment of the Commission. Sections 6 - 8 of the Act set out the duties and powers of the Commission.

Under the terms of the Act, the Commission receives a payment from the Consolidated Fund each year equal to the payment required to be made by the Workers' Compensation Board for the purpose of enabling the Commission to carry out its responsibilities. The payment required of the Workers' Compensation Board is equal to the greater of 4% of the estimated assessment of the Workers' Compensation Board for the previous calendar year and 4% of the actual adjusted assessment of the Workers' Compensation Board for the previous calendar year.

The following is a summary of the significant accounting policies used in the preparation of these financial statements:

(a) Accrual basis

The financial statements are prepared using the accrual basis of accounting whereby revenues and expenditures are allocated to the year in which they are earned or incurred irrespective of the date on which the related cash transactions are effected.

(b) Fixed assets

Automobiles, furniture and equipment purchased by the Commission are charged to expense in the year in which the expenditure is incurred.

COMMISSION DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL DU N.-B.

Rapport Annuel

1981-82

Le 31 mars 1982

L'Honorable G.F.G. Stanley
Lieutenant-gouverneur
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre du Travail
et de la Main-d'Oeuvre,

Mabel M. DeWare

Le 31 mars 1982

L'Honorable Mabel M. DeWare
Ministre du Travail et de la
Main-d'Oeuvre
Fredericton, N.-B.

Madame,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le premier rapport annuel de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick couvrant la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre haute considération.

Le président, Bryan J. Walker
Les commissaires,
William S. Butler
Edward Levert
William E. Moffatt
Brian Murphy
Alan Young

TABLE DES MATIÈRES

Organigramme ..... (i)

Bureaux régionaux ..... (ii)

Rapport du président et des commissaires 1

Administration et Recherche 5

Promotion 9

Application des Normes 9

Statistiques 11

Rapport du vérificateur 13

La Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du N.-B.

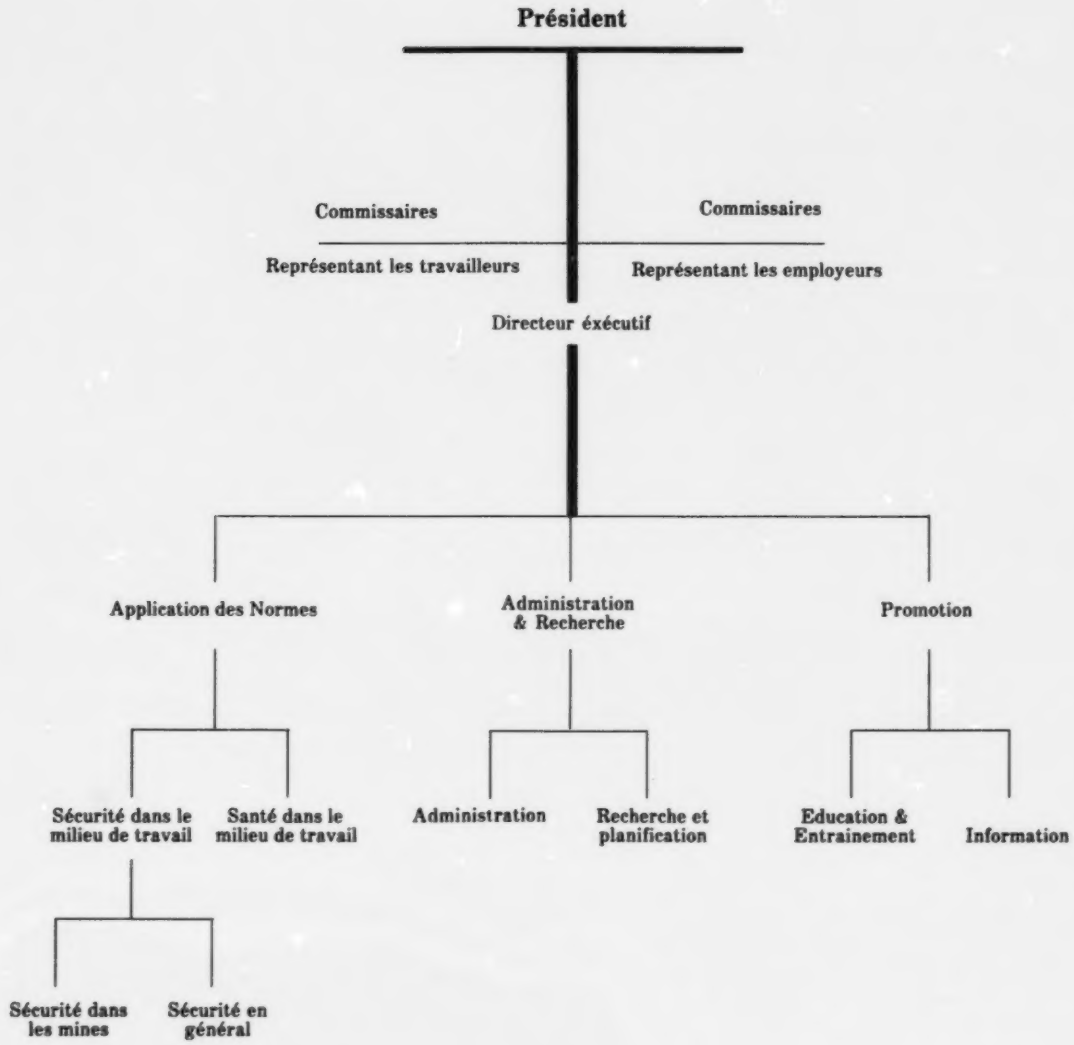

COMMISSION DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL DU N.-B.
Bureaux Régionaux

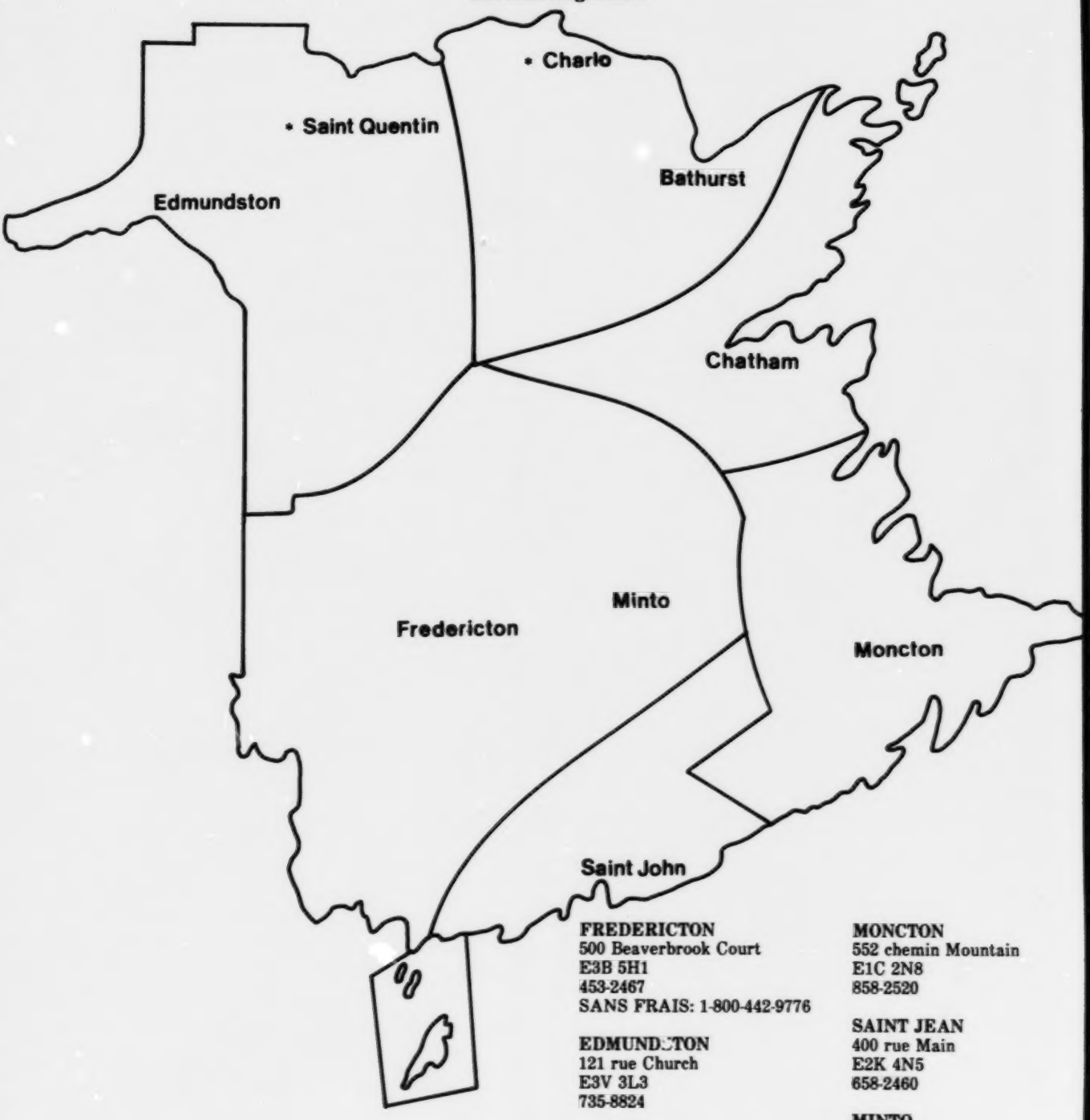

FREDERICTON
500 Beaverbrook Court
E3B 5H1
453-2467
SANS FRAIS: 1-800-442-9776

EDMUNDSTON
121 rue Church
E3V 3L3
735-8824

BATHURST
Centre Régional Bathurst
C.P. 5001
E2A 3Z9
546-2120

CHATHAM
C.P. 278
E1N 3A6
773-4438

MONCTON
552 chemin Mountain
E1C 2N8
858-2520

SAINT JEAN
400 rue Main
E2K 4N5
658-2460

MINTO
C.P. 280
E0E 1J0
327-3357

* St. Quentin (agent)
* Charlo (agent)

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DES COMMISSAIRES

Le 31 mars 1982, la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail terminait sa deuxième année d'existence, au cours de laquelle il s'est produit un certain nombre de changements structurels et autres, de nouveaux accomplissements et de grandes réalisations.

Deux des sept commissaires nommés au départ ont quitté leur poste au cours de l'année; le mandat de M. Kevin O'Connell était achevé, et M. William Petrie a démissionné pour occuper un emploi en Alberta. M. Brian Murphy a été désigné pour remplacer M. Kevin O'Connell, mais l'autre poste est encore vacant. La Commission transmet ses remerciements à MM. O'Connell et Petrie pour leur contribution à la réalisation des objectifs et des projets de l'organisme, et elle leur souhaite du succès dans leurs prochaines activités.

M. Alan Young, dont le mandat expirait le 31 août 1981, a été nommé pour une nouvelle période de trois ans.

Structure, pouvoirs et responsabilités

La Commission tripartite a tenu six réunions plénières au cours de l'année, soit cinq à Fredericton et une à Bathurst. De même, les trois sous-comités permanents dont règlements et politique, programmes et structure, législation et réglementation, ont tenu un certain nombre de réunions, et il en fut ainsi pour d'autres sous-comités spéciaux qui ont été chargé de traiter diverses questions.

Les pouvoirs et responsabilités de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail sont définis dans la Loi qui la régit et dans la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. D'autres administrations canadiennes ont pris des mesures pour assurer l'application tripartite des lois sur l'hygiène et la sécurité au travail, mais seul le Nouveau-Brunswick a complètement atteint ce but. Pour sa part, la Commission est convaincue que la participation active des travailleurs, des employeurs et des divers responsables du gouvernement est le meilleur moyen d'éliminer les risques sur les lieux de travail et d'implanter des méthodes de travail sûres et qui ont fait leurs preuves.

La Commission a réalisé une étude de sa structure, à la suite de laquelle la gestion des programmes a été confiée à trois divisions, soit la Division de l'administration et de la recherche, la Division de l'application des normes et la Division de la promotion. Chaque directeur de division relève du président de la Commission.

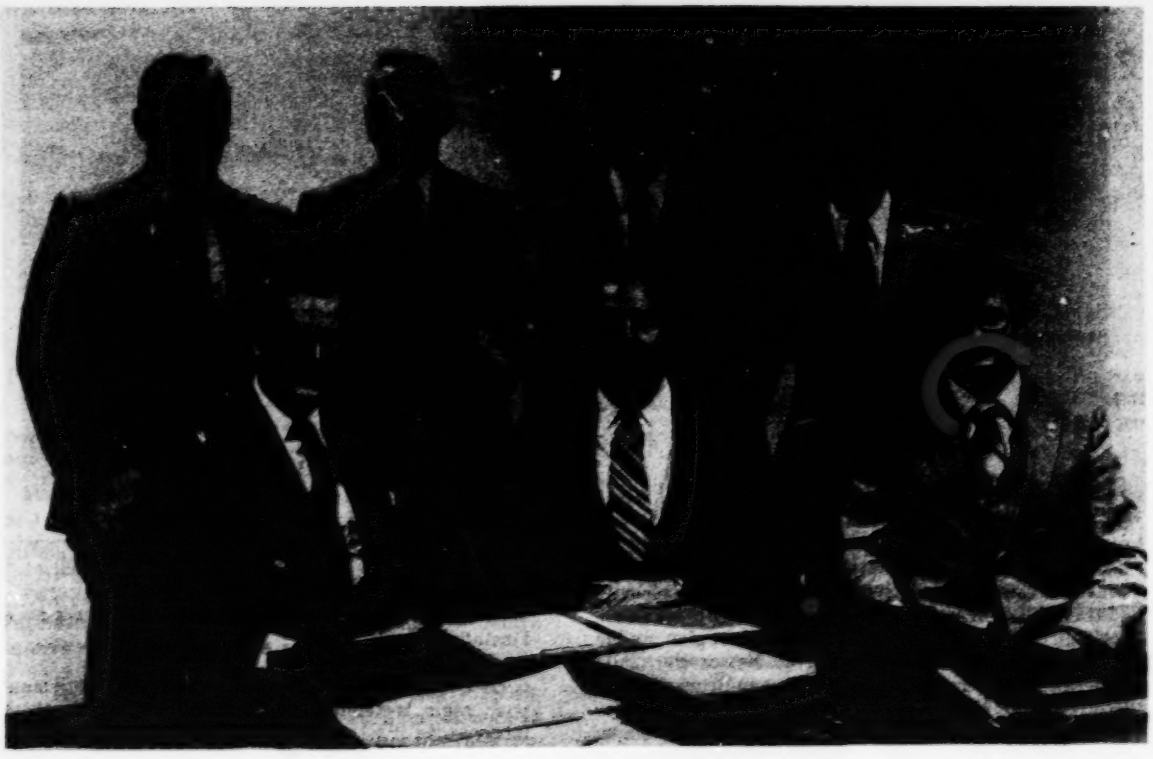

Activités et réalisations importantes

Des modifications à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail avaient été élaborées par la Commission au cours de sa première année d'existence, et plusieurs d'entre elles ont été adoptées pendant la session de 1981 de l'Assemblée législative; elles ont été mises en vigueur le 1er janvier 1982. Ces modifications portaient sur l'introduction de nouvelles dispositions concernant l'hygiène et la sécurité dans les mines, sur la correction de situations présentant des risques, et sur l'attribution aux travailleurs du droit de refuser un travail anormalement dangereux.

Le sous-comité de la législation et de la réglementation a continué la révision des Règlements, et il a entamé en même temps une revue globale de la Loi en vue de rédiger une loi totalement révisée sur l'hygiène et la sécurité au travail. La Commission a invité les parties intéressées à présenter des mémoires, et elle a tenu un certain nombre d'audiences avec divers groupes qui ont fait part de leurs propositions dans le cadre de cette revue.

Un emblème a été conçu et approuvé pour symboliser la Commission, et cet emblème a été ensuite imprimé sur les publications de la Commission et a servi de symbole social dans plusieurs messages télévisés.

La première édition d'une série de brochures et de dépliants comprenait une publication de poche de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que deux dépliants intitulés «Introduction à la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick - Programmes et Services» et «Droit de refuser un travail anormalement dangereux». De nombreux moyens ont servi à faire connaître la Commission et à améliorer ses communications avec le public.

En effet, elle a participé à la conférence sur l'hygiène et la sécurité au travail organisée à Memramcook en mars par la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick (FTNB). Les cadres supérieurs de la Commission ont rencontré le comité de l'hygiène et de la sécurité au travail de la FTNB afin de discuter un certain nombre de questions, et le fait que le comité ait alors demandé la tenue officielle d'une réunion semestrielle avec les membres de la Commission est un signe concret que le principe de l'action tripartite peut fonctionner.

Le président de la Commission a pris part en avril au programme de la Journée des manufacturiers du Nouveau-Brunswick tenue à Fredericton et parrainée par l'Association des manufacturiers canadiens, division du Nouveau-Brunswick.

Les cadres supérieurs de la Commission ont tenu une série de réunions avec divers groupes-clients afin de favoriser l'adoption d'une attitude positive à l'égard de nouvelles questions relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail. Les organismes rencontrés comprenaient, entre autres: (1) les conseils du travail régionaux de Moncton, Bathurst, Edmundston et Newcastle; (2) la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick; (3) la division du Nouveau-Brunswick de l'Association des manufacturiers canadiens; (4) l'Association des empaqueteurs de poisson du Nouveau-Brunswick; (5) la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick; (6) le New Brunswick Building and Trades Council; et, (7) le comité conjoint de santé et de sécurité à la Brunswick Mining; ce dernier a offert une visite souterraine de l'installation.

La Commission a adopté un ensemble de règlements pour régir la tenue de réunions et d'autres affaires internes.

Activités spéciales

La Commission a également réalisé l'étude exhaustive de problèmes reliés à l'hygiène et la sécurité au travail dans l'industrie forestière, surtout en ce qui concerne la récolte forestière et l'exploitation des scieries. Cette activité spéciale visait l'établissement d'un programme général d'application de règles et de prévention qui pourrait s'intégrer aux activités normales de la Commission en matière d'application des normes et de la promotion, tout en répondant aux besoins particuliers d'une industrie dont le milieu de travail est relativement peu structuré.

Système d'information

La Commission a conclu un accord définitif avec le Centre canadien pour la santé et la sécurité au travail, grâce auquel elle obtient le terminal pour le Nouveau-Brunswick du système d'information national. L'inauguration officielle et la formation du personnel d'exploitation du nouveau système sont prévues pour le début de la prochaine année financière.

Entente pilote avec l'Ambulance Saint-Jean

La Commission a conclu une entente pilote avec l'Ambulance Saint-Jean afin d'offrir aux employés des industries néo-brunswickoises des cours de premiers soins axés sur la sécurité. L'entente prévoit essentiellement le versement de fonds à l'Ambulance Saint-Jean pour l'embauchage du personnel requis pour assurer cette formation, ainsi qu'un paiement proportionnel au nombre de personnes qui terminent le cours.

La Commission a approuvé les objectifs, responsabilités et activités généraux et divisionnaires, et elle a élaboré des stratégies pour réaliser ces objectifs. En plus de rédiger des manuels, on a établi des méthodes, des calendriers et un système de mesure du rendement afin de s'assurer que les activités sont accomplies conformément aux directives et aux priorités de la Commission. Cette dernière est ainsi plus en mesure de contribuer à la suppression des risques pour l'hygiène et la sécurité sur les lieux de travail, à la diminution de la fréquence et de la gravité des blessures professionnelles, ainsi qu'à la réduction du nombre d'accidents de travail.

Projets

- Un certain nombre de projets seront réalisés au cours de l'année prochaine, notamment la mise en oeuvre intégrale de notre structure révisée et la révision de nos mesures législatives.

- Nombre d'autres programmes de nature permanente prendront de l'expansion. La liste des publications de la Commission s'enrichira de nouveaux ouvrages, dont un dépliant sur le bruit et un guide de l'utilisateur pour le système d'information du Centre canadien pour la santé et la sécurité au travail.

- La Commission compte améliorer ses rapports avec ses divers groupes-clients, et il se tiendra à l'automne 1982 une importante conférence planifiée conjointement par les travailleurs et les employeurs. Il faudra naturellement évaluer le bien-fondé de cette conférence, mais la Commission prévoit inscrire à son programme régulier la tenue d'une grande conférence annuelle sur l'hygiène et la sécurité au travail.

- Le programme d'hygiène au travail prendra de l'ampleur.

- De nombreux programmes seront implantés pour fournir à l'industrie les moyens de renseigner ses membres sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail et de répondre aux besoins particuliers des employés des services publics.

- Les ressources seront redistribuées afin d'améliorer la compétence technique des programmes d'application des normes.

- La Commission met toujours l'accent sur le perfectionnement et la formation des employés afin de leur permettre de répondre aux nouvelles demandes et de s'adapter à des lieux de travail et à des problèmes de plus en plus complexes, car elle entend suivre l'évolution des activités relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail pendant les années 1980.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DE LA RECHERCHE

Lors de la réorganisation de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, la Division de l'administration et de la recherche a été chargée, dans le cadre de l'exécution des programmes, d'assurer des services de soutien administratif à l'ensemble de l'organisation et de s'occuper de la recherche nécessaire à l'exécution de la politique générale de la Commission. La Division se compose de deux sections, l'administration et la recherche, qui assument les responsabilités respectives suivantes:

Section de l'administration

Services comptables de soutien

- établissement du budget
- service de la paye
- comptes créditeurs
- comptes débiteurs
- contrôle des dépenses et des recettes
- tenue de dossiers
- planification et contrôle financiers
- personnel
- recrutement
- classification
- administration de bureau
- formation et perfectionnement
- gestion des véhicules
- opérations bancaires et investissements

Systèmes d'information

- traitement des textes
- exploitation de la base des données
- exploitation de systèmes d'établissement des priorités
- sommaires des statistiques (mensuels et annuels)
- collecte de données
- diffusion de données
- statistiques nationales sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
- analyse des causes d'accidents

Section de la recherche

- élaboration et mise en oeuvre de systèmes d'information administrative et technique
- exécution de recherches relatives à la politique et aux lois
- rédaction de rapports et d'études ou coordination offerte à cette fin
- analyse de l'incidence de modifications législatives
- étude des propositions de lignes de conduite et de programmes

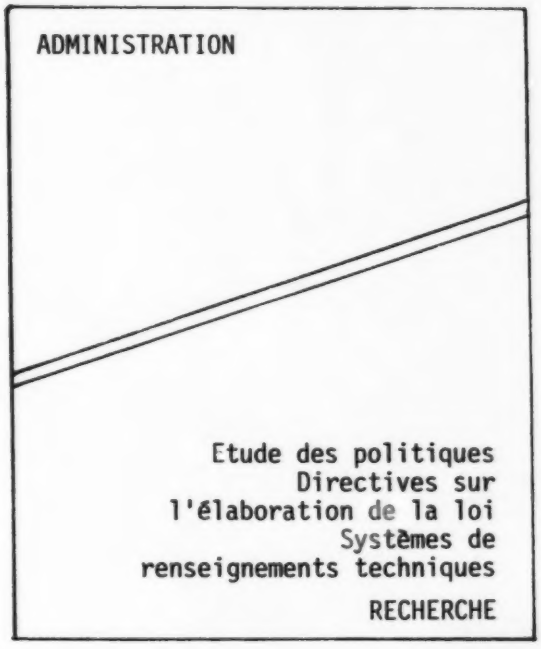

- élaboration d'exposés de principe et de mémoires sur divers sujets, et mise à jour des connaissances relatives aux nouvelles réalisations en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- prestation de services de secrétariat à la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Les employés de soutien du secrétariat ont été affectés à des divisions respectives, plutôt que de faire tous partie de la présente Division comme c'était le cas l'an passé. Aux fins du budget, le président et sa secrétaire ainsi que le service général de la Commission sont inclus dans la Division de l'administration et de la recherche.

Un agent comptable a été ajouté à l'effectif de la Division, mais on ne pourvoira pas à ce poste avant la prochaine année financière.

Au cours de l'année écoulée, la Division s'est particulièrement chargée de mettre sur pied des systèmes convenables d'information administrative, d'étudier et de réviser les mesures législatives pertinentes, et de formuler des interprétations pour divers articles de la Loi et du Règlement dont relève la Commission.

L'établissement de nouvelles bases d'information en est encore au stade initial, mais l'amélioration et l'utilisation des bases d'information existantes nous permet déjà d'acquérir une quantité beaucoup plus grande de données qui servent à planifier, à exécuter et à évaluer les programmes actuels de nos services locaux.

L'examen et la révision de nos mesures législatives se solderont par l'établissement d'un nouveau train de règlements complets qui seront produits au cours de la prochaine année financière. De plus, on procède actuellement à l'élaboration d'un projet de nouvelle loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Ce processus de révision entraînera aussi l'adoption de règlements individuels sur des sujets particuliers, et ces règlements seront déposés au cours des prochaines années quand ils seront au point.

Grâce aux lignes directrices permettant d'interpréter les divers articles des lois, les inspecteurs seront plus en mesure d'offrir un service uniforme quand il faudra appliquer l'esprit de la loi sur les lieux de travail. A l'heure actuelle, ces interprétations doivent d'abord servir pour le contrôle interne, mais nous nous proposons de rédiger plus tard un guide simplifié relatif à la Loi et au Règlement, afin d'aider les travailleurs et les employeurs à bien comprendre les droits et responsabilités que leur confère la Loi.

Les modifications engendrées par la réorganisation de la Commission causeront à court terme un certain bouleversement des activités régulières; par contre, les nouvelles responsabilités qui nous incombent et la définition plus précise de notre rôle actuel offrent en même temps un certain nombre d'intéressantes perspectives. Le personnel de la Division est prêt à tirer parti des possibilités offertes, car nous sommes convaincus qu'elles peuvent améliorer l'efficacité des programmes d'hygiène et de sécurité au travail au Nouveau-Brunswick.

DIVISION DE LA PROMOTION

La Division de la promotion s'est chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme éducatif efficace sur l'hygiène et la sécurité au travail, et de mettre sur pied et de réaliser un vaste programme d'information et de publicité; de plus, selon les besoins, elle a réuni et diffusé des renseignements particuliers et elle a favorisé le perfectionnement de personnes aptes à jouer un rôle éducatif. Trois sections de la Division se répartissent ces tâches, soit les Services de formation, les Services d'information et la Formation technique.

Services de formation

La Section des services de formation a pour principale tâche d'élaborer et de réaliser un programme de formation efficace sur l'hygiène et la sécurité au travail. Son mandat comprend les activités suivantes:

- exécuter des programmes permanents de formation;
- faire des évaluations en vue d'améliorer l'efficacité des comités conjoints de santé et de sécurité;
- assurer la formation des travailleurs et des employeurs responsables de l'hygiène et de la sécurité dans leur usine;
- s'engager à intensifier la mise en place de conditions et de méthodes de travail sûres et saines;
- sensibiliser davantage la future population active envers les pratiques acceptées d'hygiène et de sécurité au travail;
- organiser une conférence annuelle sur l'hygiène et la sécurité au travail et se tenir au courant des nouvelles tendances, préoccupations et technologies, dans la mesure où elles influent sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Pendant l'année, l'orientation des activités de la Section des services de formation de la Division de la promotion a été sensiblement modifiée après que la Commission eut décidé de favoriser le système de responsabilité interne principalement fondé sur les comités conjoints de santé et de sécurité. Elle a donné plus d'importance au rôle de ces comités et en a fait des intermédiaires auxquels il faut s'adresser pour régler les problèmes d'hygiène et de sécurité au travail. La Section des services de formation a réduit sa participation aux activités de formation à l'emploi portant sur la manière sûre et saine d'accomplir un travail, puisque la loi confère cette responsabilité à l'employeur. Ainsi, la Section des services de formation s'est principalement chargée de renseigner et de consolider les comités conjoints de santé et de sécurité, afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de responsabilité interne.

Le personnel de la Section des services de formation a reçu une formation en vue de pouvoir instruire les comités conjoints de santé et de sécurité, pour lesquels on a défini les responsabilités et les exigences légales en vertu de la Loi et du Règlement sur l'hygiène et la sécurité au travail.

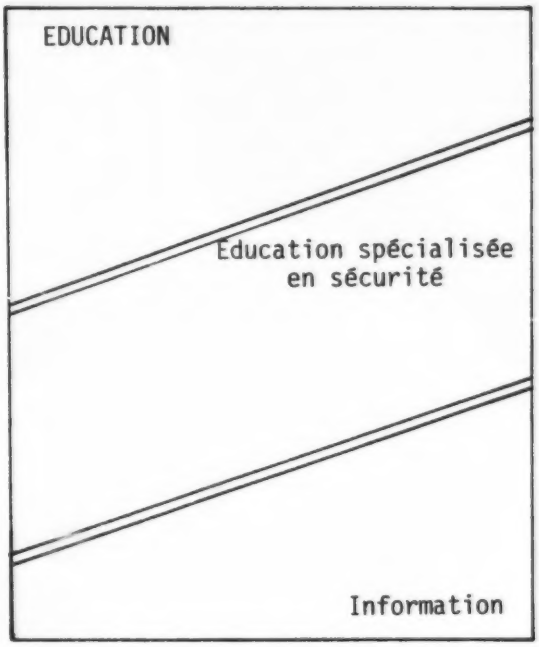

Services d'information

Dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme complet d'information et de publicité, la Section des services d'information agit seule pour certaines activités et sollicite parfois la collaboration d'autres divisions de la Commission. Sa fonction consiste à:

- expliquer le rôle et les activités de la Commission au moyen de communiqués, de discours, d'exposés, de brochures, de dépliants, de présentations audio-visuelles, de messages publicitaires et d'autres techniques d'information;
- produire et diffuser des documents et des éléments d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail;
- tenir un dossier sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail et en faire part à la Commission.

La Section des services d'information a vu le jour au cours de l'année et compte déjà à son actif la rédaction et la publication de deux dépliants intitulés «Programmes et services» et «Droit de refuser un travail anormalement dangereux». La Section a aussi publié une édition de poche de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. En outre, deux messages télévisés ont été conçus sous la direction de la Section, et ils ont été présentés pendant une longue période afin de favoriser l'hygiène et la sécurité au travail et de faire connaître les activités de la Commission. La Section s'est également chargée de réaliser une présentation audio-visuelle qui a été achevée vers la fin de l'année et que l'on a utilisée comme moyen de promotion à un certain nombre de conférences.

Formation technique

La Section de la formation technique est chargée d'élaborer et d'exécuter des programmes efficaces d'hygiène et de sécurité au travail pour certaines industries ou occupations qui intéressent particulièrement la Commission. Ces industries ou occupations sont sujettes à de nombreux accidents et nécessitent une intervention générale et intensive réalisée grâce aux activités suivantes:

- l'élaboration et l'exécution de programmes efficaces d'hygiène et de sécurité pour les industries ou occupations visées. Cette tâche demande la participation des divisions de l'Application des normes et de la Promotion;

- la collecte de données et d'autres renseignements pertinents et l'aménagement d'un système d'accès à ces données pour des secteurs particuliers, au moyen d'une collaboration étroite avec d'autres sections de la Division et avec d'autres divisions de la Commission;

- la réalisation d'études et la présentation de recommandations à la Commission et à l'industrie sur les besoins particuliers du secteur visé en matière d'hygiène et de sécurité;

- l'établissement d'objectifs valables et de stratégies à suivre pour permettre à la Commission, à l'industrie et aux travailleurs de régler les problèmes d'hygiène et de sécurité au travail encourus dans le secteur visé.

La Section de la formation technique a commencé ses activités avec une étude des problèmes d'hygiène et de sécurité au travail de l'industrie forestière, surtout en ce qui concerne la coupe du bois en forêt et l'exploitation des scieries. Ces secteurs de l'industrie forestière ont été particulièrement désignés par la Commission, puisqu'ils exigent une attention particulière à cause du grand nombre d'accidents auxquels ils sont sujets et en raison de la hausse rapide des demandes d'indemnisation. Ces activités ont débuté à l'automne 1981, et le programme comportait, sous la direction d'un forestier d'expérience, l'établissement d'une base de données, grâce à laquelle on pourrait évaluer les problèmes de l'industrie, et la mise sur pied d'un vaste réseau de communication avec l'industrie. A la fin de l'année, on avait dressé la liste à jour des besoins et des problèmes particuliers de l'industrie, et l'on avait élaboré diverses solutions possibles.

DIVISION DE L'APPLICATION DES NORMES

La Division de l'application des normes veille à ce que les travailleurs et les employeurs observent les articles pertinents de la loi, procure des renseignements et des conseils d'ordre technique, et vérifie la pertinence des normes et des codes législatifs. La Division comprend deux sections, soit la Santé dans le milieu de travail et la Sécurité dans le milieu de travail. Afin de bien assumer ses responsabilités, la Section de la sécurité au travail a été subdivisée en deux sous-sections appelées Sécurité dans les mines et Sécurité générale.

Santé dans le milieu de travail

Devant la nature générale des responsabilités susmentionnées, la Section de la Santé dans le milieu de travail doit assumer une grande gamme d'activités, notamment:

- l'exécution d'inspections et d'enquêtes sur les lieux de travail;
- le prélèvement d'échantillons et l'analyse de substances, ainsi que la présentation de recommandations propres à supprimer les dangers;
- la prestation de renseignements toxicologiques et de conseils techniques sur l'hygiène au travail;
- la réalisation de programmes de formation sur l'hygiène au travail.

La Section de la Santé dans le milieu de travail fait des inspections et évalue une grande gamme de situations pouvant compromettre l'hygiène au travail. A la suite de ces évaluations, on a conçu des mesures de contrôle qui ont été recommandées pour certains cas. Les tâches assumées par la Section comprennent, entre autres:

- l'évaluation des risques associés aux isolants à base d'amiante;
- la surveillance des travailleurs chargés d'enlever ou de poser l'isolant à base d'amiante;
- l'étude de l'exposition aux gaz de soudure;
- des relevés de l'intensité du bruit;
- l'échantillonnage de l'air afin de vérifier la présence de divers gaz et vapeurs produits par différents procédés industriels;
- l'évaluation de la qualité de l'air dans certains édifices à bureaux.

On dénote une demande accrue pour des évaluations de ce genre, principalement à cause des mouvements actuels axés sur l'économie de l'énergie.

La Commission tient une bibliothèque d'ouvrages sur l'hygiène au travail afin de pouvoir fournir des renseignements sur les effets d'agents chimiques, physiques et biologiques présents sur les lieux de travail. Il est également possible de s'adresser à la Commission

pour se procurer d'autres données plus précises en cette matière.

En collaboration avec le Centre canadien pour la santé et la sécurité au travail, la Section de la Santé dans le milieu de travail a élaboré et présenté pendant l'année un cours de deux jours sur les principes de base de l'hygiène au travail. Ce cours était destiné aux inspecteurs de la sécurité et visait à leur permettre de mieux dépister les situations dangereuses lors d'inspections sur les lieux de travail. On a aussi mis sur pied un cours d'une journée sur l'hygiène au travail à l'intention des comités conjoints de santé et de sécurité au travail, et il a été présenté dans huit localités de la province. La Section a aussi organisé un cours de trois jours sur la sélection, le mode d'emploi et l'entretien de respirateurs pour le personnel de la Division de l'application des normes.

D'autres séances d'information spéciales ont été présentées aux techniciens de services d'extermination et aux étudiants en génie de l'Université de Moncton et de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton, ainsi qu'à l'occasion d'ateliers tenus par la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick et par le Congrès du travail du Canada.

La demande accrue de services d'hygiène au travail et le besoin de compétence technique interne ont en partie incité la Commission à répartir la gestion des programmes dans trois divisions. On a satisfait à ces besoins avec une restructuration interne de la Division de l'application des normes et une redistribution des postes par suite du roulement du personnel. De plus, la réorganisation a suscité la création d'un deuxième poste d'hygiéniste et d'un poste de spécialiste de la sécurité au travail, auxquels on pourvoira au cours de la prochaine année financière.

Sécurité dans le milieu de travail

La Section de la sécurité dans le milieu de travail fait des inspections sur les lieux de travail et mène des enquêtes pour assurer l'application des lois et règlements; en outre, elle examine et approuve des permis et des plans, et elle réunit et diffuse des renseignements particuliers d'ordre technique portant sur les lois et les normes.

Durant l'année, on a effectué deux inspections exhaustives spéciales en vue de traiter des problèmes particuliers. La première a été faite par un groupe de travail et portait sur des problèmes relatifs à la récolte forestière; non seulement visait-elle à relever et à corriger des infractions à la loi, mais il fallait également définir le besoin de formation pour des travailleurs et des superviseurs, le cas échéant. En deux mois, les deux groupes de travail ont enquêté en détail sur cinquante-neuf exploitations forestières.

La deuxième enquête portait sur un grand établissement industriel aux prises avec de nombreux accidents visés par l'indemnisation. Il a été établi que les conditions et les mesures générales de sécurité à cet établissement étaient mauvaises. Devant cette constatation, on a mis sur pied une équipe spéciale chargée de l'inspection complète de l'établissement, à la suite de laquelle on a rédigé un rapport exposant tous les problèmes connexes. Le rapport présentait des exemplaires de toutes les prescriptions données, et il énonçait une série de recommandations propres à améliorer l'ensemble des conditions de sécurité et d'hygiène. On a tenu une autre réunion avec le comité conjoint de santé et de sécurité afin de discuter les conclusions et les recommandations du rapport et de donner au comité la tâche de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes.

Sécurité dans les mines

La Sous-section de la sécurité dans les mines dispense des cours de sauvetage dans les mines et assure l'application des normes relatives au matériel de sauvetage minier.

Durant l'année, la Sous-section de la sécurité dans les mines a exécuté un programme d'inspections régulières sur les lieux de travail, et elle a mené des enquêtes sur des incidents afin de vérifier le respect des règlements sur les mines. On a aussi réalisé un programme complet de formation en matière de sauvetage minier et dispensé un cours régulier de recyclage. Des plans de modification des procédés et des activités ont également été étudiés et approuvés.

Les règlements sur les mines stipulent qu'il faut rapporter tous les incidents inhabituels ou dangereux, et cent trente-six cas ont été signalés et ont fait l'objet de suivi. Au cours de l'année, on a répondu à quatre appels d'urgence relatifs à des incendies souterrains. Aucun d'entre eux n'a occasionné de blessures graves, mais cinq personnes ont été retirées de situations présentant des dangers.

La Commission a parrainé le quatrième tournoi annuel de sauvetage dans les mines, qui s'est déroulé dans les galeries souterraines de la Brunswick Mining. La victoire est revenue à l'équipe de la Heath Steele Mines.

Afin de se tenir au courant des nouvelles conditions de travail, le personnel a fait l'objet de formation et de perfectionnement réguliers. La formation offerte comportait, entre autres, un cours sur la radioprotection et sur la mesure des descendants du radon, un gaz radioactif, un certificat standard relatif au sauvetage minier, un cours sur les respirateurs, ainsi qu'un cours sur l'utilisation du dispositif de prévention des chutes et sur l'usage de cordons de sécurité.

ANNEXE A

Statistiques de la
Division de l'application des normes
du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

Section de la Santé dans le milieu de travail

Demandes de renseignements toxicologiques	217
Demandes d'inspection de lieux de travail	147
Inspections terminées	50
Inspections en cours	42
Inspections en suspens	55

Section de la sécurité dans le milieu de travail

Sous-section de la sécurité au travail	Inspections	Prescriptions
Nombre total d'inspections et d'inspections de rappel	4 367	2 849
Exploitations forestières		
inspections	343	379
inspections de rappel	48	19
Construction		
inspections	1 846	926
inspections de rappel	164	38
Cas prioritaires		
inspections	1 604	1 281
inspections de rappel	205	98
Inspections d'activités de plongée	12	6
Inspections spéciales	145	102
Enquêtes sur les plaintes	117	90
Enquêtes sur les accidents	115	109
Vérifications de l'intensité du bruit	27	2
Examens de gaz dangereux	21	7
Enquêtes sur l'embauchage des enfants	315	0
Ordres d'arrêt de travail	42	90
Procès et enquêtes judiciaires	3	0

Permis de boutefeu délivrés: 319

Sous-section de la sécurité dans les mines

Nombre total d'inspections	279
Mines en exploitation	134
Mines en voie d'aménagement	49
Carrières	26
Usines métallurgiques	7
Quais de chargement	3
Usines de traitement du charbon	11
Autres	49
Enquêtes	44
Nombre total de cas inhabituels ou dangereux	136
Incendies	51
Glissements de rochers	9
Incidents gaziers	21
Descenderie et appareils de levage	20
Écoulement de cambouis	2
Explosifs - forage	8
Pannes d'électricité	2
Autres	23
Cours de sauvetage minier	100
Cours de formation	16
Nombre de personnes ayant reçu une formation	71
Cours de recyclage	84
Cours de formation	16
Cours élémentaire sur le sauvetage minier	3
Certificat standard	4
Cours sur les appareils	2
Cours de premiers soins	4
Cours de chef d'équipe	3

ACCIDENT TRENDS BY STANDARD INDUSTRIAL CLASSIFICATION
RÉPARTITION DES ACCIDENTS ENTRE LES PRINCIPALES CATÉGORIES INDUSTRIELLES

APRIL 1, 1981 - MARCH 31, 1982
DU 1er AVRIL 1981 AU 31 MARS 1982

SECTOR SECTEUR	*(1) No. of accidents *(1) Nombre d'accidents	Adjusted % of Total Pourcentage rajusté du total	*(2) Employment Figures *(2) Nombre d'employés	Accident Employment Ratio Rapport accident/ employé
Agriculture/Agriculture	80	0.4	79,000	.001
Forestry/Secteur forestier,	1,133	5.2	75,000	1.51
Fishing & Trapping/pêche et piégeage	15	0.1	28,000	.053
Mines, Quarries, Wells/Mines, carrières et puits	476	2.2	62,000	.767
Manufacturing/Secteur manufacturier	7,961	36.5	450,000	1.77
Construction Industry/Industrie du bâtiment	2,639	12.1	182,000	.015
Transportation, Communication and Other Utilities/Transport, communications et autres services	2,198	10.1	342,000	.643
Trade/Commerce	2,457	11.3	608,000	.404
Finance Ins., Real Estate/Institutions financières et immobilier	63	0.3	115,000	.055
Commercial Business Industries/Industries du secteur commercial	3,403	15.6	937,000	.363
Public Admin. Defence/Administration publique et défense	1,388	6.4	253,000	.549
Industry Undefined/Industries non classées	638	-	-	-
	22,451	100.0	3,131,000	.717

* (1) W.C.B. claims processed in months indicated
* (1) Demandes traitéees par la CAT au cours des mois indiqués.

* (2) Taken from Stats Canada Labour Force Report
* (2) Renseignements tirés du Rapport sur la population active de Statistique Canada.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres
de la Commission de l'hygiène et de
la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1982 ainsi que l'état des revenus, des dépenses et du surplus de l'année terminée à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1982 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'année terminée à cette date selon les pratiques comptables indiquées dans la Note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général,

W. D. Cumberland

Fredericton, (N.-B.)
le 22 octobre 1982

COMMISSION DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN
31 MARS 1982

	1982	1981
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme	$699 171	$244 788
Comptes à recevoir	9 404	40 177
	$708 575	$284 965
PASSIF ET SURPLUS		
Passif à court terme		
Comptes à payer	$ 95 501	$ 36 728
Surplus	613 074	248 237
	$708 575	$284 965

Approuvé par la Commission

....., membre

....., membre

COMMISSION DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES REVENUS, DES DÉPENSES ET DU SURPLUS

	Année terminée le 31 mars 1982	Période de sept mois terminée le 31 mars 1981
Revenus		
Province du Nouveau-Brunswick	$ 917 221	$481 215
Commission des accidents du travail	917 221	481 215
Intérêts	118 499	13 926
Divers	11 699	2 684
	1 964 640	979 040
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	1 047 244	518 570
Services professionnels	44 653	36 060
Autres services	74 434	27 618
Locations	119 676	11 366
Déplacements	144 195	74 094
Abonnements, matériel d'enseignement et de formation	16 137	8 099
Papeteries, fournitures de bureau et autre	27 599	9 165
Automobiles, ameublement et matériel de bureau	122 823	44 004
Chauffage	3 042	1 827
	1 599 803	730 803
Excédent des revenus sur les dépenses pendant l'exercice	364 837	248 237
Surplus, au début de l'exercice	248 237	-
Surplus, à la fin de l'exercice	$ 613 074	$248 237

COMMISSION DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 1982

1. Résumé des pratiques comptables importantes.

La Loi sur la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail, adoptée le 1er septembre 1980, a donné lieu à la mise sur pied de la Commission. Les articles 6 à 8 de cette loi précisent les fonctions et les pouvoirs de la Commission.

En vertu des dispositions de la loi, la Commission reçoit chaque année à partir du Fonds consolidé, un versement égal au montant que doit verser la Commission des accidents du travail afin de permettre à la Commission de s'acquitter de ses responsabilités. Le montant versé par la Commission des accidents du travail est équivalent à la plus élevée des sommes représentant quatre pour cent de l'évaluation estimative de la Commission des accidents du travail pour l'année civile précédente, ou quatre pour cent de l'évaluation actuelle rectifiée de la Commission des accidents du travail pour l'année civile précédente.

Voici un résumé des pratiques comptables importantes utilisées dans la préparation de ces états financiers:

(a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont présentés selon le système de comptabilité d'exercice. Donc les revenus et dépenses sont affectés à l'année où ont été gagnés ou engagés, quelle que soit la date du transfert des fonds relatifs à ces opérations.

(b) Immobilisations

Les achats d'automobiles, ameublement et matériel de bureau par la Commission sont imputés au compte des dépenses dans l'année où la dépense a lieu.